

Notice du 22 mars 2024

MMT Intégration professionnelle plus (IPplus)

Vous avez besoin d'un soutien dans votre recherche d'emploi ou pour constituer un dossier de candidature ? Vous souhaitez améliorer vos connaissances en français et en informatique ?

Les spécialistes de la MMT IPplus vous soutiennent et vous accompagnent dans votre projet !



Objectifs

Dans le cadre de la MMT IPplus, vous

- élaborez votre dossier de candidature.
- améliorez vos connaissances en français et en informatique.
- postulez à des offres d'emploi qui vous correspondent.
- vous préparez aux entretiens d'embauche.



Conditions de participation

Vous pouvez prendre part à la MMT IPplus, si vous

- pouvez écrire/recopier et lire (à haute voix) quelques mots isolés en français (alphabétisation en alphabet latin).
- souhaitez améliorer vos connaissances en informatique.
- pouvez assumer un taux d'activité minimum de 20 %.



Durée

La MMT IPplus dure 12 semaines. Les heures de présence dans la MMT IPplus dépendent de votre taux d'occupation.

Exemple : Pour un taux d'occupation de 100 %, vous fréquentez la MMT IPplus tous les jours, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h00.



Inscription

- Vous fixez la date d'entrée dans la MMT IPplus d'entente avec votre conseillère ou conseiller en personnel.
- L'organisateur de la MMT vous fait parvenir une convocation pour commencer la MMT IPplus.
- La MMT IPplus commence par un entretien initial.
- À l'issue de cet entretien initial, vous recevez de la part de l'organisateur de la MMT IPplus votre programme personnalisé contenant des objectifs et un calendrier.
- Votre présence à ces rendez-vous est obligatoire.



Vous avez des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser à votre conseillère ou conseiller en personnel.